

MOT DU PRÉSIDENT

Faire face à la musique

BON À TIRER

Le poids des noms

RELÈVE

Facebook et vous

LE BRÛLOT

Chez les Newfies

CLAUDE ROBINSON

Victoire de l'auteur
de *Robinson Curiosité*

ENTRETIENS ENCHAÎNÉS

Mona Latif-Ghattas

Paul Bélanger



L'Unique

LE JOURNAL DE L'UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Volume 11 Numéro 3 Septembre 2009

Deux lois nous concernant sont en cours de révision Serons-nous mieux protégés ?

AU FÉDÉRAL, la Loi sur le droit d'auteur

Élections, pas élections, l'automne nous promet encore quelques surprises. Mais si le gouvernement Harper résiste, il est probable qu'il déposera son projet de loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*, dépôt qui a été remis année après année pour toutes sortes de raisons... politiques. Que nous réserve ce projet de loi? Une plus grande ouverture aux intérêts des consommateurs? Davantage d'exceptions pédagogiques? Le maintien de la déresponsabilisation des fournisseurs Internet? Possible.

--- SUITE À LA PAGE 3





FAIRE FACE À LA MUSIQUE

L'autre jour, rassemblés autour d'un buffet froid et d'un verre de rouge, quelques jazzmen invités au 24^e Festi Jazz et moi discussions de droit d'auteur, de droit moral et de propriété intellectuelle, notions mises en péril à l'ère du numérique. En véritable avocat du diable, un bassiste avançait que, en musique, ces droits étaient liés à l'hégémonie de l'industrie du disque et que le glas avait sonné pour cette industrie, l'avènement du numérique n'étant pas forcément une mauvaise chose. À plus ou moins brève échéance, selon lui, la musique retrouvera son statut de bien public d'antan et les musiciens professionnels se verront obligés de gagner leur vie avec leurs performances en concert, plutôt que grâce aux redevances sur les ventes d'un support en voie de disparition.

Évidemment, en héritier de Beaumarchais, de Mirabeau et des autres champions de la lutte pour la reconnaissance de la propriété littéraire, j'ai protesté contre la perspective de l'élargissement de cette situation aux autres disciplines artistiques, qui serait catastrophique pour les créatrices et les créateurs de ces domaines où la représentation n'est pas la finalité de l'œuvre. Tout corporatisme syndical mis à part, je ne suis pas prêt à renoncer à cet idéal que nous ont légué les Lumières en stipulant que « la plus sacrée, la plus légitime, la plus inattaquable, et [...] la plus personnelle de toutes les propriétés, est l'ouvrage fruit de la pensée d'un écrivain ; c'est une propriété d'un genre tout différent des autres propriétés » (*dixit* Le Chapelier, dans son rapport sur la proposition de loi de Mirabeau, en 1791).

Hélas, le Canada contemporain n'est pas la France des Lumières, ainsi qu'en témoignent les projets de réforme de la loi canadienne sur le droit d'auteur, proposés successivement par libéraux et conservateurs. À la lumière (oui, je sais : on a davantage l'impression de baigner dans une nouvelle petite noirceur !) des attentats du pouvoir étatique contre les acquis des créatrices et des créateurs d'art et de savoir, on ne peut s'empêcher de revoir l'Histoire de la lutte pour la reconnaissance de la propriété intellectuelle avec l'impression d'assister au supplice de Sisyphe.

Quand l'État se permet d'avaliser le viol d'une propriété historiquement tenue pour particulière, comment s'étonner que des conglomerats d'édition comme Quebecor Médias puissent imposer des contrats abusifs aux pigistes à leur emploi, ravalés au statut d'interchangeables « producteurs de contenu » ? Hélas, dois-je encore déplorer, les débats de fond sur la place des écrivaines, des écrivains et des autres artistes dans la cité ne cessent d'être reportés dans des événements futiles, où ils s'enlisent. Sur ces questions, l'« incessant bavardage public », pour citer encore Pierre Milot, est d'une vacuité sidérante. Quant au manque de courage de nos politiciens qui hésitent à prendre les décisions qui s'imposent en faveur de la pensée et de la création, il est aussi désolant que leurs perpétuelles gémissements à l'autel du Tout-à-l'économie.

À l'issue de la lutte judiciaire qui a opposé pendant une quinzaine d'années Claude Robinson aux plagiaires associés à la firme Cinar qui lui avaient volé son œuvre, intitulée *Robinson Sucroë*, nous pouvons pourtant nous réjouir. À lire le verdict rendu par le juge Claude Auclair, on se plaît à croire qu'il y aurait une justice possible pour les créatrices et les créateurs trop souvent victimes d'abus dans une société à qui elles et ils offrent matière à rêver mieux.

Que faire, alors, à l'égard des menaces qui pèsent sur nous et sur nos droits acquis ? Nous n'avons d'autre alternative que de nous serrer les coudes... et faire face à la musique.

► Stanley Péan

Il n'y a pas que les BMW qui viennent de Bavière

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que, en 1989, le Premier ministre Robert Bourassa et le ministre-président Max Streibl signaient une entente de coopération afin de favoriser les échanges commerciaux, scientifiques, technologiques et culturels entre le Québec et la Bavière. Cette entente prévoyait notamment un échange de résidences d'écrivains dont le gouvernement a confié la gestion à l'UNEQ.

C'est ainsi que Simon Verle et Bernadette Ott, tous deux écrivains et traducteurs, sont à Montréal pour les trois prochains mois.

Simon Verle est dramaturge et traducteur de théâtre. Il a traduit Koltès et Jean Genet, mais il manifeste aussi de l'intérêt pour les auteurs anglais, italiens et grecs (anciens).

Bernadette Ott se consacre à la traduction d'ouvrages sur l'art, mais ne dédaigne pas la traduction littéraire. Parmi ses sujets, des catalogues d'expositions de Chagall, Bacon, Guimard, des ouvrages de Julia Kristeva et de Malika Ferdjoux, auteur jeunesse renommée.

Nous leur souhaitons à tous deux un agréable séjour.

► François Jobin



Un petit café ?

Vous faites un saut à la Maison des Écrivains ? Bonne nouvelle : vous pourrez y savourer (gratuitement) le meilleur espresso ou capucino à Montréal, parole de conteur d'histoires.

(Qu'il y a du café, c'est vrai, qu'il est gratuit, aussi. Maintenant, que ce soit le meilleur à Montréal... à vous d'en juger.)



DES NOUVELLES
DE L'UNEQ

DEUX LOIS NOUS CONCERNANT... — SUITE DE LA PAGE 1

Et les auteurs là-dedans? Se rappelle-t-on que la *Loi sur le droit d'auteur* a été créée pour protéger les créateurs et maintenir la vitalité du secteur culturel? Comment peut-on envisager que rendre l'accès aux œuvres de plus en plus gratuit favorisera la création? Un des arguments que servent les tenants de la gratuité, c'est que les créateurs ayant déjà cédé leurs droits aux producteurs, ce ne sont pas eux qui bénéficient de la protection de la loi, mais les grandes entreprises qui les ont dépouillés. C'est oublier qu'il existe des contrats qui lient artiste et producteur ou diffuseur. Si on estime que ces contrats ne sont pas adéquats, ne devrait-on pas renforcer la force de négociation des artistes plutôt que faire comme s'ils n'existaient plus?

Payer l'auto mais pas l'essence?

Les autres arguments en faveur de la gratuité, c'est qu'elle faciliterait l'accès aux œuvres pour les usagers et résoudrait le problème que pose le contrôle du numérique. C'est certainement vrai si l'on ne considère que le seul point de vue des consommateurs, mais il faudrait alors changer le nom de la *Loi* si les auteurs n'y ont plus de poids. Nous n'en sommes heureusement pas là, car il existe des moyens de donner aux consommateurs l'accès aux œuvres sans pénaliser les auteurs. C'est le cas actuellement des licences que négocient les sociétés de gestion collective des droits de reproduction. Mais on pourrait aussi songer à d'autres moyens, comme le prélèvement d'une redevance sur le prix de vente des appareils servant de support à la diffusion et à la sauvegarde des fichiers numériques, sommes qui seraient redistribuées aux artistes par le biais des sociétés de gestion. Pourquoi pas? N'oublions pas que la gratuité du contenu avantage beaucoup les producteurs de contenus, car si le contenu est gratuit, le consommateur dispose de plus d'argent pour acheter le dernier gadget, puis le suivant quelques mois plus tard, puis celui qui a été amélioré, puis « la nouvelle génération »... S'il fallait que, en plus, les artistes réclament leur dû, où irions-nous?

L'éducation : la responsabilité des auteurs?

Quant à l'élargissement des exceptions pédagogiques, on peut dire que cette gratuité-là semble aller de pair avec le contrôle des frais de scolarité. En fait, moins on paiera les créateurs pour leur contribution au savoir collectif, mieux se porteront les finances des ministères de l'Éducation canadiens. C'est bien ce qu'a compris le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMÉC) hormis celui du Québec qui demande depuis plusieurs années que soient inscrites dans la *Loi* de nouvelles exceptions qui autoriseraient, à des fins éducatives, l'utilisation gratuite d'œuvres qui circulent sur Internet et ne sont pas protégées par des mesures de protection technologique. Cela signifie que même la présence d'avis interdisant toute reproduction sans

autorisation ou du signe copyright ne suffirait plus. Acceptée, cette demande renverserait la présomption existant dans le droit canadien, à l'effet que toute œuvre est protégée à moins d'avis contraire.

Les bibliothèques de recherche, elles, voudraient pouvoir numériser et transmettre par voie électronique des œuvres protégées dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Il semble également que le gouvernement songe à créer une exception qui permettrait à un établissement d'enseignement de numériser et de distribuer aux élèves par télécommunication des œuvres qu'il a seulement le droit de reproduire sur support papier grâce à des licences octroyées par des sociétés de gestion collective. Ces dispositions font abstraction du principe de licences volontaires sur lequel est fondé le système du droit d'auteur canadien, où le titulaire de droits est libre d'octroyer ou non une licence pour la reproduction de ses œuvres. Un ayant droit qui a accepté la reproduction papier ne veut pas nécessairement que son œuvre soit numérisée et distribuée. Pour le savoir, encore faudrait-il le lui demander.

Par ailleurs, pourquoi ferait-on porter aux créateurs le poids des ressources en éducation? Peut-on imaginer demander aux professeurs, aux cadres des institutions d'enseignement, au personnel de soutien de verser une partie de leur salaire aux étudiants pour les aider à se perfectionner et à enrichir le patrimoine commun? Et, plus important encore, de quel droit (celui des consommateurs?) priverait-on les créateurs non seulement des revenus que leur travail mérite, mais du droit fondamental d'autoriser ou non la reproduction de leurs œuvres?

L'Internet : une autoroute sans limite de vitesse?

Les fournisseurs de services Internet prétendent qu'ils n'ont pas les moyens de contrôler le contenu des transmissions que leurs clients font circuler sur leurs réseaux et, pour cette raison, demandent de ne pas être tenus responsables des contenus mis en ligne. En fait, ils sont, au contraire, les mieux placés pour mettre fin aux atteintes portées au droit d'auteur. Ils pourraient le faire soit par le biais de clauses contractuelles, soit par la mise en place de dispositifs de filtrage des contenus.

S'ils obtenaient gain de cause, ce serait aux titulaires de droits eux-mêmes de policer l'Internet et de payer les coûts des procédures à engager. Il est clair qu'une telle pratique ne concorde pas avec les buts de la *Loi* qui sont de protéger les créateurs et de s'assurer qu'ils puissent tirer un juste revenu de leur travail.

----- suite à la page 16

DU NEUF À L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

Hors de la ville de Québec, l'évocation du nom de l'Institut Canadien n'éveille pas nécessairement l'existence d'un organisme très actuel et très actif. Le nom même de la ville n'est pas non plus automatiquement associé ailleurs à la chose littéraire. Pourtant, la réalité pourrait en surprendre plusieurs.

Le programme *Première Ovation*, institué par la Ville de Québec, entend développer la relève artistique sur son territoire. Soutenir les débuts, donner les moyens de créer, encadrer l'apprentissage, fournir du mentorat, ouvrir les rideaux d'une première scène figurent parmi les objectifs du programme. Celui-ci comprend un volet littéraire confié à l'Institut Canadien de Québec qui entend ainsi aider à la création et fournir une meilleure connaissance du milieu littéraire de façon à faire croître les compétences, tout en ouvrant

un réseau de contacts pour les participants. Ainsi les jeunes de la Ville de Québec pourront, dès l'automne 2009, bénéficier de ce programme de mentorat et de soutien à la diffusion (par exemple : spectacles et mises en lecture). Avis donc à la relève de Québec et, pour ceux d'ailleurs, tâchez de faire créer l'équivalent partout ! Notons que l'Institut, fondé en 1848, annonce par ailleurs la création de sa Maison de la littérature ; celle-ci sera aménagée, d'ici 2011, dans une église néogothique du Vieux-Québec, le Temple Wesley. Trois personnes forment l'équipe de la future Maison : Dominique Garon, au poste de responsable de la Maison, Gilles Pellerin, au poste de directeur artistique du nouveau festival L'Année littéraire, et Christiane Vadnais, au poste de chargée de projet pour *Première Ovation*.

On y prévoit des activités diverses, des collections, installations et services au bénéfice de la littérature et de sa mise en lumière, pour quoi existe aussi un programme de résidences, en action depuis 2005, qui reçoit des écrivains étrangers et envoie des auteurs de Québec ailleurs (à Paris ou dans les Caraïbes, par exemple), faisant connaître et rayonner le patrimoine littéraire et le nom de la ville. Y aurait-il quelques cités et villages au Québec un peu en retard sur la Vieille Capitale ?

► Bernard Pozier

LA MÉDIATHÈQUE LITTÉRAIRE GAËTAN DOSTIE

par Sylvain Campeau

Un nouveau lieu, dédié à l'histoire de la littérature québécoise, a ouvert ses portes les 25 et 26 septembre derniers, lors des Journées de la Culture, au 1214, rue de la Montagne, dans les locaux d'un ancien couvent appartenant aujourd'hui à la Commission scolaire de Montréal. Ce centre de conservation et d'interprétation du patrimoine documentaire québécois et de celui des communautés françaises des Amériques a été inscrit sous le nom de Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie et expose la collection de celui-ci.

La collection a été commencée à la fin des années 50 et comporte manuscrits originaux, poèmes-affiches, imprimés rares, œuvres d'art, archives et documents multimédias du Québec et des communautés françaises d'Amérique du Nord. Elle se compose aussi de quelque 20 000 livres, revues et imprimés divers, des manuscrits littéraires du XIX^e siècle, d'Octave Crémazie, d'Émile Nelligan, d'une photothèque et d'archives sur plus de 500 poètes et écrivains.

Expositions inaugurales

Le centre inaugure ses activités par une exposition qui nous transporte de la naissance de notre littérature à Montréal en 1830 jusqu'à la Nuit de la poésie de 1970. Cinq salons thématiques permettent de faire ce tour d'horizon. Celui du *Harfang des neiges* couvre la période allant de 1830 à 1895 ; le second, dit *Montréal, au temps de l'école littéraire*, s'intéresse aux années 1895-1935. Le troisième promet une *Ouverture à la modernité*, chevauchant les années 1936-1948. Le quatrième célèbre *L'âge des paroles* et le dernier donne à apprécier *Le réel absolu*.

Par la suite, d'autres activités seront disponibles : visites des lieux, des conférences, possibilité de travaux et de recherches sur des documents d'archives de la collection. Étudiants, pédagogues, spécialistes de tous crins sont les bienvenus. Pour renseignements, contacter la Médiathèque au 514-861-0080.

UNEQ

Union des écrivaines et des écrivains québécois

Conseil d'administration

Stanley Péan, président
Danièle Simpson, vice-présidente
Sylvain Campeau, secrétaire-trésorier
Renaud Longchamps, administrateur représentant des régions
Nadia Ghalem, administratrice
François Jobin, administrateur
Sylvain Meunier, administrateur

Comité de rédaction

Danièle Simpson, rédactrice en chef
Sylvain Campeau, Alexandre Faustino, Isabelle Gaumont, François Jobin, Véronique Marcotte, Denise Pelletier, Bernard Pozier

Conception graphique

France Tardif

Maison des écrivains

3492, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8
Téléphone : 514 849-8540
Télécopieur : 514 849-6239
ecrivez@uneq.qc.ca

www.uneq.qc.ca.

www.litterature.org

La parution d'une annonce dans notre bulletin ou l'insertion d'une publicité dans un envoi de *L'Unique* ne signifie pas que l'Union endosse ces produits ou services.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2009



LE POIDS DES NOMS

Les lieux publics portent souvent le nom de gens que l'on a cru bon, à un certain moment, à tort ou à raison, d'immortaliser.

Bien entendu, ces choix mènent à la controverse. Tout Kennedy, Duplessis, Bourassa, Trudeau, Drapeau, de Gaulle, Lévesque ou autre compte, en effet, nombre d'admirateurs comme de dénigreur. Le fait est que, pour devenir Grand, il faut être associé à certaines réalisations reconnues admirables, mais, pour ce faire, il ne faut souvent que s'organiser pour catalyser les idées et les énergies des autres, pour en devenir en somme la marque de commerce. Ainsi va l'humanité dans son auto-gratification. Les Jeunes Patriotes du Québec, un groupe activiste bien actif, tentent, par divers moyens, de faire changer le nom de la rue Amherst. Certes, voilà un nom qui ne saurait faire scintiller notre histoire. Rappelons que ledit Jeffrey Amherst a fait distribuer aux Amérindiens de l'Outaouais des couvertures volontairement contaminées du virus de la variole dans le but avoué d'éliminer ce qu'il surnommait cette *race exécrationnelle*, opération malheureusement fort efficace. La Ville de

Montréal et ses citoyens, tout comme la Société de toponymie, ne devraient certes pas s'enorgueillir d'un tel fleuron. Évidemment, il en va ainsi de nombre d'autres rues, avenues, parcs ou lieux publics qui portent les noms de généraux ennemis, d'hommes politiques à la probité douteuse, de guerriers assassins, d'entrepreneurs en construction, d'échevins de quartiers et, bien souvent aussi, de gens dont on ne saurait sans recherches se remémorer les exploits, si accomplissement glorieux il y eut. En certaines villes d'ailleurs, on prend la peine de faire un rappel dans une petite parenthèse, de l'identité de la personne honorée et/ou des raisons pour lesquelles celle-ci fut choisie pour laisser son nom en épigraphe à un lieu public ; voilà certes quelque chose qui manque vraiment au pays du *Je me souviens...* dont la plupart des habitants ont oublié la suite : *Que né sous le lys / Je crois sous la rose*, comme le disait Eugène-Étienne Taché, auteur de la devise (1836-1912). Et voilà qu'à Québec, on tremble pour le monument du général Wolfe dont les mortes oreilles pourraient être écorchées d'ouïr le manifeste du F.L.Q ! Oh ! Que l'humain est pauvre et dérisoire dans sa prétendue gloire !

Écrire en région

LE CORBEAU SANS SON FROMAGE

Cela fait des décades que la valorisation du travail de l'écrivain est au cœur des préoccupations de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois. Est-ce un truisme que de souligner le rôle primordial de la littérature dans toute société vivante et vibrante ? Quand nous parlons de ce rôle, nous soulevons également l'importance du respect dû aux créateurs.

Le respect ? Quel grand mot ! Il n'y en a pas, ou si peu, tellement peu que ce mot devrait disparaître de la quarante-quatrième édition du dictionnaire de la Novlangue, dictionnaire qui sera distribué gratuitement aux épsilon moins de notre moins-que-pays par les tenants de « l'immondialisation ».

Un soir, on vous appelle pour participer à une table ronde, une conférence, une lecture. Sur le coup, votre ego est flatté ; c'est tout à fait naturel. À l'autre bout de la ligne, la plupart des renards prennent bien soin de ne jamais parler de cachet, de per diem ou de vulgaires frais de déplacement, toutes contingences matérielles que tout créateur qui se respecte doit fuir comme la peste. Mais quand nous revenons sur le plancher des vaches, quand, au fil de la conversation, nous tâtons la minceur de notre porte-monnaie, quand, enfin, nous osons demander de la façon la moins vénale possible : « Quel est le montant du cachet ? », voilà que la plupart des renards se défilent, ou alors

enfilent leur plus belle langue douce avant de nous répondre : « Y'a pas... ». Et d'enchaîner avec la sempiternelle publicité gratuite qui vous est gracieusement accordée, l'insigne honneur de vous recevoir en si auguste lieu et... l'ineffable bonheur d'avoir à donner la communion à vos fidèles lecteurs.

Eh bien, pourquoi ne pas répliquer : « Yaka ! » ?

Bref, la question des bidous devrait toujours être posée. Si vous n'êtes pas sûr du cachet et autres frais à demander, que dis-je, à exiger, n'hésitez pas à communiquer avec l'UNEQ. Notre personnel se fera un plaisir de vous renseigner sur une grille de rémunération raisonnable et digne du travail inestimable que vous rendez à la société. Il y va du plus élémentaire respect. Ainsi le corbeau sur sa branche perché n'échappera jamais son fromage...

► Renaud Longchamps,
administrateur représentant les écrivains habitant en région



LANAUDIÈRE

► Linda Amyot

Adaptation cinématographique

Pour son édition 2009, des courts-métrages adaptés de nouvelles d'écrivains lanauois par de jeunes réalisateurs de talent étaient présentés lors du Festival du microcinéma de Lanaudière : *Je t'aime à la livre* et *Une fausse bonne idée* (tous deux tirés de *Petite vengeance deviendra grande* de Claude Daigneault) ; *Comment donner des coups de poing en reculant (Sauvages)* de Louis Hamelin ; *Lena dans le miroir* (revue XYZ, n° 53) de Linda Amyot. À lire : les impressions de Claude Daigneault dans son blogue <http://lanoraye.42blog.com>

Grand Prix Desjardins de la culture de Lanaudière

Écrivains, poètes et diffuseurs de la littérature étaient à l'honneur lors de la 18^e édition des Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière : Jean-Paul Daoust (Prix à la création artistique du CALQ), Louise Warren (prix Littérature), l'organisme *À voix haute* qui présente des lectures publiques d'œuvres d'écrivains interprétés par des comédiens (prix Innovation), Louise Tremblay-D'Essiambre et Linda Amyot (finalistes, prix Littérature), le slammeur Jocelyn Thouin (finaliste, prix Innovation et prix Coup de cœur), la librairie René-Martin (finaliste, prix Arts-Affaires). La bibliothèque de Repentigny est récipiendaire du tout nouveau prix Bibliothèque ; les deux autres finalistes étaient la bibliothèque Christian-Roy de L'Assomption et la bibliothèque Rina-Lasnier de Joliette.

Finale régionale de slam

Jocelyn Thouin, Mélanie Rivet, Daniel Dubé et Ben ont remporté les quatre premières places lors de la finale régionale de slam. Au moment de la publication de ce numéro, ils se seront mesurés aux équipes de l'Estrie, de Montréal, de Québec, de Gatineau et de la Mauricie lors de la Grande finale nationale des 20 et 21 septembre, présentée au Lion d'or dans le cadre du Festival international de la littérature.

C'est la rentrée dans Lanaudière

La prochaine édition des Foyers d'écriture publique (Les Donneurs) à Joliette, les 6 et 7 novembre (www.lesdonneurs.ca) ; la troisième saison des spectacles littéraires *À voix haute*, à compter du 21 octobre (www.spectaclesavoixhaute.com) et les nouveaux Échanges littéraires proposés les mardis de septembre par la Maison Côte à Côte de Mascouche (www.arts-coteacote.com).

LE PRIX DES CINQ CONTINENTS

Plus de quarante écrivains, lecteurs, bibliothécaires, professeurs de littérature et intervenants culturels participaient encore cette année à la sélection préliminaire du Prix des cinq continents. Créé par l'Organisation Internationale de la Francophonie en 2001, ce prix couronne un roman écrit en français et publié au cours de l'année précédente. « Depuis deux ou trois ans, la participation des éditeurs du Québec est beaucoup plus importante », constate Jean Pierre Girard, écrivain et président du Collectif d'écrivains de Lanaudière, qui chapeaute le comité de lecture québécois depuis le début. « Cette année, en particulier, les romans québécois se démarquaient d'ailleurs parmi la centaine reçue au total, et nous sommes très fiers, puisque tous ceux qui faisaient partie de notre liste des dix meilleurs titres ont été retenus. »

Chacun des quatre comités de lecture – québécois, belge et suisse ensemble, français et africain – a pleine autorité sur ses façons de faire. Au Québec, le comité a établi un processus démocratique et efficace assurant la plus grande objectivité possible. Les romans admissibles sont d'abord commentés par deux lecteurs différents. Si leurs opinions concordent, le titre passe automatiquement à l'étape suivante ; sinon, il est repris par un lecteur plus expérimenté (tels Bruno Roy, Donald Alarie, Claude-R. Blouin, Roxanne Bouchard, Suzanne Joly, etc.). Un comité restreint, formé cette année de Jean Pierre Girard, Louis Mailhot, Christiane Melançon, Michèle Manguy et Linda Amyot, doit alors commenter et sélectionner les dix meilleurs, parmi tous les romans recommandés aux étapes précédentes, afin d'envoyer deux délégués défendre ces choix lors des délibérations réunissant les quatre comités. Cette ultime liste établie en concertation est enfin soumise à un jury, sous la présidence de Lise Bissonnette, d'une douzaine d'écrivains de renommée internationale, tels Jean-Marie Gustave Le Clézio, Venus Khoury Ghata et Lyonel Trouillot auquel s'ajoute le lauréat de l'année précédente.

Au moment de terminer cet article, le lauréat 2009 n'était pas encore dévoilé. Surveillez les journaux ou vérifiez sur le site www.francophonie.org/actions/arts/fin-5continents.cfm.

Linda Amyot

CENTRE-DU-QUÉBEC

► Denys Bergeron

•• L'événement de l'été 2009, culturel, j'entends, aura été *La parole est aux actes*, le 31 juillet, pour une soirée de poésie, et le 1^{er} août, pour une après-midi en chansons et contes pour enfants significativement qualifiée d'« enfanteresque ».

Les deux jours se sont déroulés à la Gamacherie, une ancienne étable restaurée qui accueille depuis plusieurs années des spectacles dans la sympathique petite municipalité de la région. Gamacherie aussi, du nom de son propriétaire, Richard Gamache, le maire-poète de Norbertville.

•• Lancement officiel du sentier poétique et d'interprétation multimédia, le 6 août. La poétesse Diane Descôteaux dévoilait officiellement le nouveau sentier poétique récemment installé au Village d'antan. Une station est dédiée à la présidente d'honneur du sentier et une structure permanente en acier perpétuera l'inscription d'un de ses haïkus. Mais le *nec plus ultra* de ce sentier un peu spécial, c'est que les visiteurs pourront entendre et voir des élèves de 5^e secondaire de l'école Jean-Raimbault et de l'enseignant responsable du projet en pleine lecture à l'aide d'un baladodiffuseur.

•• Le journal de l'Association des écrivains du Centre-du-Québec, *Le Centr'Écritoire*, prépare son 3^e numéro. Question d'inviter à la participation, deux questions sont déjà posées aux membres centricois : **1.** pourquoi écrire en 2009 ? **2.** pour qui écrire en 2009 ? Cette fois-ci, le cas est réglé puisque quelqu'un du c.a. est allé au front. Ensuite, ce sera le tour d'un autre..., volontaire cette fois. D'autres questions, éventuellement, seront posées. On verra.

•• Pour la 8^e année, des poètes sélectionnés qui se produiront au Festival international de poésie de Trois-Rivières, qui fêtera cette année ses 25 ans, seront au Bistro le Saint-Georges à Drummondville, le mercredi 7 octobre. Il va de soi que des poètes locaux seront invités à se joindre à la prestigieuse délégation.

•• Deux importants lancements de livres cet automne :

1. à la galerie d'art Hériot de Drummondville, *Déportation volontaire d'une Acadienne peintre et poète* de l'artiste-peintre et poète Evelyn Losier.

2. au Bistro L'Entracte de Drummondville, *La Passion de Magdelon* de l'auteure Rosette Laberge. C'est une bio-fiction de près de 500 pages sur Marie-Madeleine de Verchères.

LAVAL

► Claire Varin

•• La Société littéraire de Laval (SLL) a tenu ses 2^{es} *Agapes de juin*, dîner champêtre au cours duquel ont été remis les prix de la **Fondation lavalloise des lettres** (FLDL). Les prix de prose et de poésie ont été attribués à Sinclair Dumontais et à Jérôme Lafond. Le lancement du n° 79 de *Brèves littéraires* a occupé la seconde partie de cette fête en musique et en mots. Les arts visuels étaient aussi au rendez-vous grâce à un jumelage de textes poétiques de membres de l'association littéraire avec des œuvres de l'artiste de réputation internationale Marcel Saint-Pierre, dont une huile illustre la couverture de la revue *Brèves*. Date butoir de soumission des textes pour les prix 2010 de la FLDL : 15 janvier (www.breves.qc.ca).

•• En août, la SLL a produit, pour le Festival Sainte-Rose en bleu, le spectacle multimédia *Au seuil du bleu*, mettant en valeur les textes et photographies de Nancy R. Lange, avec la participation du poète Patrick Coppens. André Pronovost a donné un concert dans le vieux Saint-Vincent-de-Paul, lieu où se déroule son roman *Plume de fauvette*, tandis que Francine Allard a ouvert sa maison pour des ateliers de poésie gratuits ; enfin, Micheline Duff a bénéficié d'une résidence d'écrivain au château de Lavigny en Suisse.

•• La Semaine *Lis avec moi* (anciennement le Festival de littérature jeunesse Laval) est de retour du 3 au 11 octobre à travers le Québec. Ce mouvement de lecture propose un site Internet (www.lisavecmoi.com) suggérant à tous de s'engager à partager une lecture avec un ou plusieurs enfants et adolescents. Le colloque de cette 5^e édition de la Semaine *Lis avec moi* a pour thème *Partenariats et collaborations : pour une médiation efficace du livre*. Il s'adresse aux éducateurs, enseignants, conseillers pédagogiques, bibliothécaires et libraires.

•• À l'occasion de la Semaine, une journée *Festivalire* (11 octobre) avec les jeunes de 4 à 15 ans, accompagnés de leurs parents, pour des rencontres d'auteur, des ateliers et des spectacles. Les participants à l'événement ainsi que le grand public peuvent également parcourir une exposition (du 25 septembre au 1^{er} novembre) portant sur l'envers du livre jeunesse et le processus de création d'une illustration. À la Maison des arts de Laval.

À l'avant-plan, les lauréats des prix de prose et de poésie de la Fondation lavalloise des lettres : de gauche à droite, Jérôme Lafond et Sinclair Dumontais.



Photo: Emile Arragon

FACEBOOK ET VOUS



L'UNEQ aura bientôt son groupe sur Facebook. Vous serez en mesure d'y commenter chaque nouvelle, chaque action, chaque proposition, de poser vos questions et de participer à des discussions avec d'autres membres. Le groupe se promet d'être vivant et nourri. Les membres de l'UNEQ possédant déjà un profil sur Facebook s'y ajouteront sûrement. Pourquoi pas vous? Facebook compte 250 millions de membres, dont 12 millions au Canada. Ne soyez pas surpris d'y retrouver quelques-uns de vos lecteurs.

➔ Pourquoi avoir un profil sur Facebook ?

- Pour être au courant de tous les événements littéraires : lancements, lectures publiques, cabarets, etc.
- Pour faire partie de groupes tels que l'UNEQ.
- Pour être en contact direct avec vos collègues.
- Pour suivre les activités de vos auteurs favoris.
- Pour échanger avec vos lecteurs.
- Pour rencontrer de nouveaux lecteurs.
- Pour donner de vos nouvelles, partager une belle critique, annoncer la sortie de votre nouveau livre, obtenir de l'aide dans vos recherches ou simplement annoncer que vous êtes en période d'écriture.
- Et parce que Facebook est un attaché de presse virtuel qui travaille pour vous 24 heures sur 24 gratuitement !

➔ Vous contrôlez l'information !

Au moment où j'écris ces lignes, Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, est en pourparlers avec les dirigeants de Facebook concernant l'utilisation de renseignements personnels. Sa porte-parole laisse présager une entente et tout porte à croire que Facebook respectera la loi canadienne. Mais, peu importe le dénouement de cet échange, Facebook ne pourra jamais utiliser ce que vous ne lui donnez pas. Vous ne voulez pas divulguer votre adresse, votre date de naissance, votre état civil? Ne l'inscrivez pas. Vous n'aimez pas vous voir en photo, et encore moins être vu? Utilisez un beau paysage comme avatar. Ou faites comme de nombreux auteurs et profitez de l'occasion pour y placer la couverture de votre plus récent bouquin.

➔ L'accès à votre profil

À certaines personnes, vous ouvrez tout grand votre porte. À d'autres, vous parlez, porte fermée, en les observant par le judas. Puis, il y a ceux avec qui on garde le silence en espérant qu'ils nous croient absents. Comme dans la vie, vous contrôlez l'accès à votre profil.

- Dans le menu « Paramètres », choisissez « Confidentialité ». Cliquez ensuite sur « Profil » pour voir la liste des items le composant. Vous pourrez ainsi interdire l'accès à vos photos, vos informations personnelles, ou tout autre partie de votre page en choisissant une personne, une de vos listes ou votre réseau.

➔ Répartissez vos amis dans différentes listes (ex. :

lecteurs, collègues, famille). Vous pourrez ainsi décider des « permissions » accordées et des caractéristiques de chaque liste. Par exemple, peut-être aimeriez-vous que vos lecteurs ne puissent pas écrire sur votre babillard? Ou que seuls les membres de votre famille aient accès à toutes vos photos?

- Dans le menu « Amis », choisissez « Tous les amis ». En haut, cliquez sur le bouton « Créer une liste ». Vos amis apparaîtront dans une nouvelle fenêtre. Écrivez le nom de votre nouvelle liste et ajoutez-y les amis de votre choix. Lorsqu'elle est complète, cliquez sur « Créer une liste » et elle s'ajoutera à vos autres listes dans la colonne de gauche.
- Chaque fois qu'une nouvelle personne demandera votre amitié sur Facebook, vos listes apparaîtront juste au-dessus des boutons « Confirmer » et « Ignorer ». Vous classerez ainsi cette personne directement dans la bonne catégorie.

➔ Vous pouvez même contrôler qui peut trouver votre profil.

- Encore une fois, dans le menu « Paramètres », choisissez « Confidentialité ». Cliquez ensuite sur « Recherche » et choisissez parmi la liste ceux à qui vous permettez d'effectuer une recherche sur vous. (Notez que, si votre but principal est de promouvoir vos œuvres, il est préférable de laisser l'option de recherche ouverte à tous.)

➔ Mieux vaut prévenir que guérir.

Facebook promet d'être raisonnable, mais toutes vos belles photos... c'est tentant. Évitez qu'elles soient utilisées dans leurs publicités.

- Toujours dans la section « Confidentialité », cliquez sur « Fil de nouvelles et babillard ». Choisissez l'onglet « Publicités Facebook ». Vous aurez là deux occasions de préciser que « personne » ne doit utiliser votre profil à cette fin. N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications.

En terminant, n'oubliez pas que Facebook est un outil social. Ne bombardez pas vos « amis » de publicité sur vos produits. Mais un commentaire bien écrit donnera envie de lire vos livres. Soyez présents et plaisants !

► Isabelle Gaumont



AU CAC, DES DEMANDES DE BOURSE REFUSÉES

MAIS « FORTEMENT RECOMMANDÉES »...



es membres de l'UNEQ ont reçu en août dernier une réponse à leur demande de bourse au Conseil des Arts du Canada (CAC) dans laquelle il était écrit ceci : « Le comité d'évaluation du programme Subventions aux écrivains professionnels (...) vient de terminer l'examen des demandes de subvention et nous regrettons de vous informer que votre demande n'a pas été retenue, faute de fonds. Toutefois, les membres du comité d'évaluation ont beaucoup apprécié votre travail et votre demande a été fortement recommandée. Cela signifie que vous auriez reçu une subvention si nous avions disposé de plus de fonds ».

Intrigué par la formulation de la lettre et sa signification, *L'Unique* a communiqué avec Andrée Laurier, agente de programme au Service des lettres et de l'édition, pour obtenir des éclaircissements sur cette réponse.

Combien de demandes de subventions en littérature avez-vous reçues au printemps dernier ?

A.L. Nous recevons habituellement entre 300 et 335 demandes francophones en littérature. Cette année, nous en avons reçu 322.

Combien ont été acceptées et combien ont été refusées sur ce lot ?

A.L. En général, de 10 à 25 demandes sont refusées d'emblée parce qu'elles sont incomplètes ou non conformes aux exigences. Les candidatures conformes sont ensuite soumises à un comité de sélection, constitué de pairs. Le taux de succès se situe entre 17 et 18 %.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi certains membres de l'UNEQ ont reçu des lettres du CAC qui faisaient état de subventions qui auraient dû être versées mais qui, pour des raisons budgétaires, ne l'ont pas été ?

A.L. Dans le volet francophone, parmi les 322 demandes évaluées cette année, 50 ont été fortement recommandées, mais n'ont pu être retenues par manque de fonds. Nous les considérons « en attente ».

C'est-à-dire ?

A.L. Les auteurs qui ont reçu cette réponse ont effectivement été remarqués par le jury pour la qualité de leur travail. Ils sont donc susceptibles de recevoir une bourse à l'automne. Je m'explique : un petit nombre d'auteurs privilégiés vont obtenir des bourses à la fois du Conseil des arts du Canada et du Conseil des arts et des lettres du Québec. Mais les écrivains n'ayant pas le droit d'accepter une bourse des deux Conseil des Arts pour la même période, les boursiers du Québec vont donc retourner les bourses du CAC.

Et qu'en ferez-vous ?

A.L. Nous les redistribuerons à des auteurs qui n'en avaient pas reçu et dont le travail a été fortement recommandé par le jury.

De quel budget disposiez-vous cette année ?

A.L. Nous avons reçu des demandes d'auteurs totalisant 5 731 000 \$ pour le volet création. Nous avons prévu verser 976 000 \$, mais n'avons remis que 960 000\$, ce qui correspond à 54 bourses.

► Alexandre Faustino

NE SOIS PAS DIABOLIQUE

J'ai toujours détesté qu'on me vole. Imaginez ma réaction lorsque j'ai reçu un courriel de l'UNEQ, en mars dernier, m'informant que j'avais jusqu'au 5 mai pour me retirer du *Règlement d'un recours collectif contre la numérisation des livres et autres écrits par Google*. Se retirer de ce recours collectif signifiait *renoncer aux dédommagements prévus par l'entente, mais également retirer ses livres numérisés ou renoncer à être numérisés par Google*.

Bref, Google s'apprêtait peut-être à me voler, mais plus grave encore, il voulait s'accaparer de mon travail d'auteur. Heureusement, je pouvais me retirer du recours collectif via internet. Mieux encore, un numéro de téléphone sans frais était mis à ma disposition.

Après avoir tenté plusieurs fois d'obtenir la confirmation que l'opération internet avait réussi, j'ai composé ce numéro et rejoint un certain John chez Google qui a fait les vérifications demandées et m'a promis de me rappeler dans trois jours pour me dire si j'avais un ouvrage numérisé par Google et si j'avais été retiré du recours. Il ne m'a jamais rappelé.

J'ai donc écrit une lettre en français et en anglais au géant Google et demandé un accusé de réception. J'attends toujours une réponse...

Depuis avril dernier... Sergey Brin et Larry Page, les créateurs de Google, n'ont pas fini de faire couler de l'encre. Le 13 février de cette année, la justice belge a donné raison aux éditeurs de presse du plat pays qui reprochaient à Google la mise en ligne sans autorisation (sur *Google News*) d'extraits d'articles. Il y a quelques semaines, Microsoft et Yahoo ont rejoint l'Open Book Alliance, un groupe qui conteste la décision autorisant Google à numériser des millions de livres.

Au Québec, près de 17 000 auteurs et éditeurs sont concernés par la numérisation des livres par Google. L'opération Google Print, annoncée en décembre 2004, projette de numériser 15 millions de livres en six ans. Nous sommes loin de la devise des deux fondateurs de Google : *Don't be Evil*, qui pourrait se traduire par « Ne sois pas diabolique ». À suivre...

► Alexandre Faustino

MONTÉRÉGIE

▶ Anne-Marie Aubin

Des nouvelles de L'Association

Un nouveau conseil d'administration a été élu en juin dernier : Marie-Paule Ville-neuve, présidente, Maryse Choinière, vice-présidente, Mario Hart, trésorier, Lucy Pagé, secrétaire, Julie Royer et Nadine Descheneaux, administratrices.

Des midis littéraires à Longueuil

L'agence Alinéa en collaboration avec le Centre culturel Jacques-Ferron organise cet automne trois rencontres littéraires pendant les heures de dîner.

Lieu : centre culturel Jacques-Ferron, 100 rue Saint-Laurent, Longueuil ;
information : 450 616 6658

25 septembre : Yves Beauchemin

23 octobre : Henri Lamoureux

20 novembre : Arlette Cousture

Auteurs recherchés pour le Grand Prix des Tout-petits

Pour participer à ce concours, il faut être âgé de 18 ans, résider en Montérégie et écrire un texte à l'intention des 0 à 5 ans, qui comprend entre 150 et 300 mots. Maximum de trois textes. Le manuscrit doit être inédit et expédié sous pseudonyme, en

quatre exemplaires. **Des frais d'inscription de 5 \$** par envoi sont exigibles pour assurer la pérennité du Prix. Le chèque doit être fait au nom de l'Association des auteurs de la Montérégie. Joignez à votre envoi une enveloppe scellée comprenant vos coordonnées à l'adresse suivante, avant le 12 janvier 2010 :

Grand Prix catégorie Tout-petits
598, rue Victoria, C.P. 36563
Saint-Lambert (Québec), J4P 3S8

Goncourt des Lycéens

Le cégep de Saint-Hyacinthe participera au prestigieux Prix Goncourt des lycéens 2009. Un cercle de lecture, composé d'étudiants bons lecteurs, aura à lire et à discuter la première sélection des titres retenus par l'Académie Goncourt. En novembre, six membres du cercle de lecture seront choisis pour se rendre, accompagnés par deux enseignantes, aux délibérations locales à Paris et, enfin, aux délibérations nationales à Rennes. L'étudiant/e porte-parole du cégep de Saint-Hyacinthe débattrà, avec les porte-parole de près de 60 lycées français, afin de retenir un titre gagnant.

Le Prix Goncourt des lycéens est un prix littéraire français créé en 1988 par la FNAC (chaîne de librairies) et l'Action culturelle du rectorat de l'Académie Rennes.

Conteurs en herbe

Marc-André Caron, jeune conteur, donnera un cours d'initiation au conte les lundis, de 19 h 30 à 21 h 30, du 21 septembre au 7 décembre 2009, à Mont-Saint-Hilaire. Informations : Pierre Lambert, 450-464-0936.



MAISON LOUIS-FRÉCHETTE

En revenant d'un voyage cet été, je me suis arrêtée à Lévis pour voir la maison natale du poète Louis Fréchette, question de jeter un coup d'œil sur ce lieu qui accueille des soirées de contes, des expositions, des concerts et le Festival international de contes Jos Violon. Mais quel choc lorsque j'ai aperçu l'état de la maison natale de l'un de nos plus grands auteurs !

Louis Fréchette a passé son enfance dans cette maison, construite par son père entre 1837 et 1841 au 4385, rue Saint-Laurent, face au fleuve à Lévis. La grande capitale sise de l'autre côté du fleuve aurait-elle un peu d'argent à acheminer sur l'autre rive, question d'honorer la mémoire de ce grand poète, conteur, dramaturge et polémiste, premier poète canadien couronné par l'Académie française ? Il semble bien que non : le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a remis un maigre 5 700 \$ en 2008 pour des travaux de rénovation temporaires.

La maison est dans un très mauvais état, à l'intérieur comme à l'extérieur : la peinture du revêtement s'écaille de partout (les bardeaux de la toiture sont presque à nu) et certaines planches sont pourries à cause de l'infiltration d'eau (qu'on a cherché à limiter avec de grandes membranes caoutchoutées), etc. Si aucune opération d'entrevue n'est entreprise pour restaurer la maison, elle tombera en ruine d'ici quelques années.

Pourtant, une campagne de financement a eu lieu en 2007 pour qu'une corporation acquière la maison du poète, ce qui a été fait au coût de 200 000 \$: « La Corporation de la Maison natale de Louis Fréchette s'est récemment portée acquéreur de la Maison, grâce au soutien de la Ville de Lévis. Le prochain défi consiste à restaurer cette maison et à la mettre aux normes pour en faire un centre culturel patrimonial vivant », peut-on lire sur le site web de la Maison natale de Louis-Fréchette. C'est dans cette optique qu'une autre campagne de financement a eu lieu à l'automne 2008. En tout, la Corporation a réussi à obtenir 491 452 \$ (dont 200 000 \$ ont été utilisés pour acquérir la maison). Mais force est de constater que rien n'a encore bougé et que les travaux de restauration se font toujours attendre.

Voilà comment le Québec, dont la devise est « Je me souviens », honore la mémoire de ses poètes !

Anne-Marie Aubin



DES NOUVELLES
DES RÉGIONS

NORD-EST

► Mylène Bouchard

De nouvelles directions

•• Au centre, il y a le cœur. Il y a les passions. Autour, gravitent les mots, les phrases, les strophes, les paragraphes et les chapitres. Les mots au cœur de vos passions tiendront l'affiche au Salon du Livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'occasion de la 45^e édition, du 1^{er} au 4 octobre 2009, au Centre des congrès-Holiday Inn Saguenay. Une équipe renouvelée met tout son cœur aux derniers préparatifs. Un rendez-vous littéraire pensé avec amour.

•• Encore cette année, le public est convié au partage des mots et des passions dans une atmosphère conviviale et chaleureuse. Un des objectifs de l'événement est de satisfaire les visiteurs par la diversité. Pour cette édition, de nouveaux partenariats ont permis d'innover. L'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean accompagnera quelques auteurs dans La symphonie poétique. La Rubrique chapeautera une table ronde sur le théâtre. L'Association professionnelle des écrivains de la Sagamie-Côte-Nord aura également son mot à dire, puisqu'on lui réserve une place sur la scène principale. Plus d'une centaine d'activités hors les murs auront lieu sur tout le territoire, au cours desquelles il sera possible de rencontrer Michel Tremblay et Francine Ruel, pour ne nommer que ceux-là.

•• Depuis le printemps dernier, le Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean a renouvelé sa direction. Sylvie Marcoux a été nommée directrice générale de l'organisme. À ses côtés, une équipe féminine travaille aux opérations, aux communications et à l'animation. Les femmes ont en tête cette grande ligne : « Notre mission demeure la même : faire lire les gens et faire connaître les auteurs et leurs ouvrages. » Toujours, elles suivent ce fil directeur et agissent en fonction des enjeux de l'heure. Un nouvel aménagement de l'espace sera à l'essai cette année. De plus, notons qu'elles ont, dans les derniers mois, réalisé une recherche active de nouveaux partenaires financiers afin de traverser sereinement une période économique difficile. Il en a résulté une entente de commandite prometteuse avec Quebecor Inc.

Il y aura les mots, du cœur, des passions, sous peu au Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

MAURICIE

► Denys Bergeron

Les concepteurs du *Nouvelliste* ont eu la main heureuse de publier une édition spéciale le 2 juillet dernier à l'occasion du 375^e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières. Je l'ai parcourue pour vous.

Il y a ce doute persistant de l'historien Yannick Gendron qui cherche à percer le mystère de l'identité du fondateur. Comme le nom de Laviolette ne paraît ni dans les *Relations des Jésuites* ni dans aucun autre document du temps, l'historien conclut que « l'existence même de Laviolette ne résiste pas à l'analyse ».

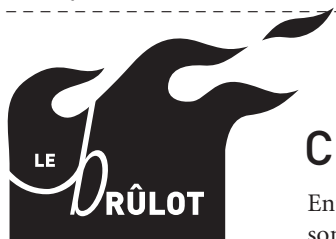
L'historien réputé, François De Lagrave, dresse le tableau des principaux coureurs des bois, de M^{gr} Lafèche et de M^{gr} Tessier, comme Louise Plante présente un portrait des grandes Trifluviennes, comme Marie-Josée Montminy dresse celui des grandes familles de Trois-Rivières. Les trois tomes de *La Saga des Tremblay* et les *Contes d'asphalte* de l'historien et romancier Mario Bergeron s'appliquent avec beaucoup d'adresse à relater la petite histoire de Trois-Rivières. Paraîtra bientôt son 8^e roman qui fera sans doute une place privilégiée à l'Exposition agricole de Trois-Rivières. Comme d'autres ont déjà abordé le sujet palpitant de la « capitale mondiale du papier journal ». Comme d'autres ont relaté l'histoire de la scolarisation dans la région. Ainsi, des noms d'institutions durables reviennent : les frères de Écoles chrétiennes, les frères de l'Instruction chrétienne, les Ursulines, les Filles de Jésus, les sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Tout à coup, un détail pique ma curiosité : la porte Duplessis

n'a pas été nommée en l'honneur de Maurice Le Noblet, mais en celui d'un frère récollet, le frère Pacifique Duplessis.

Nous réapprenons que les deux régions actuelles de la Mauricie et du Centre-du-Québec formaient le même diocèse trifluvien à un moment donné. Et que Maurice Roy fut évêque de Trois-Rivières pendant un an.

Un petit détail qui n'en est peut-être pas un : M^{gr} Albert Tessier est le créateur du mot MAURICIE. Par la suite, il l'a défendu bec et ongles, pour le faire entrer dans le vocabulaire courant.

Est-ce un oubli du rédacteur ou aurais-je sauté des pages importantes ? La vitrine par excellence de la poésie du monde entier : le Festival international de poésie, qui fêtera cette année son 25^e anniversaire. Du 2 au 11 octobre.



CHEZ LES NEWFIES

Entre 100 et 150 personnes, chaque soir.

D'est en ouest, on est en plein *March Hare*. Au rendez-vous: écrivains, musiciens et, surtout, le public, un « vrai », composé de 0 % de collègues. Je crois rêver.

« Qu'il y ait trop d'artistes, trop de commanditaires, les organisateurs n'en n'ont cure. Ici, à Terre-Neuve, il n'y a que le golf en été, et il ne serait pas correct de rester à ne rien faire. . . ne vous en faites pas. *Enjoy the gathering*, dit le programme. « On sait ben, y'a rien à faire à Terre-Neuve! » me direz-vous. Ce serait faire fi de l'esprit indépendant des Newfies; ce n'est pas parce qu'il n'y a rien d'autre à faire que tout le monde vient entendre Michael Winter – le grand efflanqué britannique, écartillé entre le *Rock* et Toronto – expliquer qu'il a écrit un roman (dont il ne lira qu'une page) et qu'il se demande encore pourquoi. Pas évident à faire, le contact, mais on pourrait entendre une mouche voler entre deux gorgées de bière.

En fait, il y a peu de monde qui lit, ici. C'est peut-être moi, la poète franco-québécoise invitée, et Billy Ramsell, mon pendant irlandais, qui lirons le plus. J'avais apporté des traductions pour ne pas ennuyer... mais non, on exige du français et on vient me voir après pour me répéter un vers. Bien sûr, il y a les figures connues, les vétérans. Même *Tickle Harbour*, le *band* de garage, a repris du service, 30 ans plus tard. Ça sonne un peu *country* à mes oreilles, mais pas *folklore*. Il y a aussi Anita Best. Chanter a cappella est une tradition

vivante chez les Terre-Neuviennes. La plus jeune recrue – Ellen Power – a 14 ans. Show de tartans? Non. Show de jeunes talents? Non. C'hé pas pourquoi, mais non. Et je n'ai pas bu un seul *Screech*. Contaminée par l'atmosphère? Peut-être. Pourtant pas facile, avec moi.

Enjoy... mais la machine à analyser se fait aller: le passé vibre dans le présent. Culture de survivance. On a rayé de la carte tant de mémoires; naufrages et petits ports de pêche fermés depuis l'entrée dans la Confédération. Entendre Ellen Power rassure: une nécessité. Comme de voir les exilés revenir, toujours et encore. Le jeune Daniel Payne exhorte tout un chacun à noter « la rengaine du mon'oncle ». Accorder de l'importance. Consigner. C'est comme les livres. On écrit avec empressement l'Histoire dans les villages qui restent; des maisons d'édition minuscules ont pignon sur rue dans les coins les plus reculés. Pas forcément de la littérature. Pas de la généalogie familiale. Un travail collectif d'historiographie.

Tous les CD sont des produits maison. Pas de distinctions entre les officiels et les autres. Après la seule représentation dans une salle de spectacles consacrée, Randall, le « directeur artistique », me dit: « Al Pittman se retournerait dans sa tombe. On n'ira pas là l'année prochaine ». Je devine qu'on adoptera par contre la loge maçonnique. Ça colle mieux avec le lièvre (*hare*) qu'on chassait probablement en mars et dont on faisait de la soupe (qu'on sert à la fin du festival).

Pas sûre d'avoir tout saisi. Mais une chose est certaine: il n'y a pas – ou plus – d'équivalent au Québec.



DES NOUVELLES DES MEMBRES

Petites annonces

Derrière tout auteur, il y a un réviseur. Ex-professeur de français, ex-consultant en francisation à l'OQLF, je puis réviser vos textes, améliorer vos phrases à un tarif raisonnable. Raymond Paradis : 450 672-4893, ciel32@gmail.com.

Résidence d'écriture/bord de mer/site naturel d'exception Île du Havre-aux-maisons/Tarifs pour membres de l'UNEQ (du 1^{er} oct. au 31 mai) 500 \$ (1^{re} semaine) 250 \$ (semaines suivantes)/Photos et infos : www.aupieddelabutteronde.com De votre collègue cinéaste, Nicole Gravel : 514 279-9165.

À louer, charmante ancestrale, Port-Daniel, Gaspésie : deux chambres, chauffage électrique. Non-fumeur. Tranquillité assurée. Prix selon la durée du séjour. 819 228-3210 luciehibault@quebecemail.com

Séjour à Montréal. Appartement neuf à louer pour court séjour (1 semaine à 3 mois) Tout est fourni : climatisation, Internet haute-vitesse, draps et serviettes, câble-télé, téléphone, foyer, etc. À deux pas du centre-ville. Secteur tranquille. Rue Saint-Denis près des Carmélites. 500 \$ / semaine. Communiquez avec Louis-Philippe Hébert : 514 886-8102.

Un roman à terminer? Bord de mer à louer à Terre-Neuve. Possibilité de services inclus: transport local, entretien ménager, lavage, repas. Dominique Gaucher : 450 682-9871, dodogaucher@yahoo.ca.

La Plume rousse : service d'animation scolaire, de révision, de rédaction, cours de français et d'informatique. Services offerts par Danielle Malenfant, membre de l'UNEQ et de

l'AEQJ. Plusieurs années d'expérience en alphabétisation, en francisation, en informatique, en animation, en rédaction et en révision. 450 263-8721, daniellemalenfant@yahoo.com

Services de rédaction, correction, saisie, relecture de textes, CV et manuscrits. Auteure, écrira également votre biographie. Travail impeccable, rapide et prix abordable. Aussi 58 cours par correspondance ou Internet. Michèle V. Chatellier : 04 93 93 06 47 ou site Internet : www.vanchatou.com.

Musicien de carrière, 30 ans d'expérience, membre : SOCAN, ACQ, DAM, UNEQ, offre cours de piano et de guitare – personnalisés, réguliers ou occasionnels – à votre domicile. Montréal seulement et en périphérie du métro. Jean-Marc Tardif : 514 321-7523, jean-marctardif9@hotmail.com

Offre de service pour écrivains: travail de recherche, études en ethnologie, expérience de recherche, accès direct à la bibliothèque de l'Université Laval. Hélène Plante : 418 650-1170 mhplantehotmail.com.

Ateliers-formations sur la nouvelle orthographe du français. Présentation des nouvelles règles en vigueur et exercices. Apprenez à faire des choix orthographiques éclairés et modernes. En soirée à Montréal le jeudi 12 novembre (entrée 5 \$) ou lundi 30 novembre à 19 h 30. www.nouvelleorthographe.info et nouvelle.orthographe@videotron.ca

J'offre un gîte campagnard, situé à Oka, à tout écrivain membre de l'UNEQ. Fin de semaine : 100 \$. Semaine : 300 \$. Francine Allard : 450 479-8156.

Victoire de l'auteur de *Robinson Curiosité*

LE JUGE CLAUDE AUCLAIR INDEMNISE CLAUDE ROBINSON

Claude Robinson, âgé de 30 ans en 1982, crée un attachant personnage pour enfants, *Robinson Curiosité*, qui n'est autre que lui-même. Même figure joufflue, même silhouette de chasseur de papillon, même candeur, même bonté.

En 1983, le créateur présente à Micheline Charest et Ronald Weinberg les planches, scénarios, textes et dessins de son projet d'émission éducative pour enfants *Robinson Curiosité*, ainsi que son plan d'affaires. Il leur avance 30 000 \$ pour vendre aux États-Unis sa série télévisuelle. Plus d'une vingtaine de rencontres ont lieu à ce sujet, dont chez Walt Disney, mais sans résultat.

Robinson tente alors sa chance en Europe, notamment à Cannes en avril 1987, à la MIP-TV, où il rencontre Christophe Izard et lui présente son *Robinson Curiosité*. Mais sans succès.

Le 4 septembre 1995, Robinson regarde la télé sur Canal Famille et reconnaît son Robinson dans la télé-série française *Robinson Sucroë*. Il porte plainte à la GRC contre les Weinberg-Charest, fonctionnant alors sous le nom de Cinar. Ces derniers nient connaître Claude Robinson.

Il requiert alors les services de Marc-André Blanchard, spécialiste des droits d'auteur chez Lafleur

Brown, qui prend parti pour lui et convainc sa firme de ne pas facturer Robinson avant le jugement de la Cour Supérieure. C'est une bouée inespérée pour l'auteur spolié.

Pendant quatorze ans, le combatif et tenace Robinson se bat pour faire respecter ses droits. C'est lui qui révèle, entre autres, le scandale des prête-noms et les machinations mises au point par Cinar, notamment un subterfuge leur permettant d'obtenir du financement de Téléfilm Canada, de même que des crédits d'impôt du gouvernement canadien. La contrefaçon a été diffusée dans plus de 160 pays. Charest-Weinberg ont engrangé des sommes faramineuses, dont un placement de 122 millions \$ US aux Bahamas en 2000.

Malgré les écueils, Robinson, soutenu par sa femme Claire Robert, ses avocats et nombre d'amis fidèles, fait face à des adversaires sans foi ni loi et ne perd jamais confiance en la justice. Heureusement pour lui, l'intègre juge Claude Auclair croit en lui, rédige un jugement de 240 pages extrêmement sévère pour les contrefacteurs et lui octroie une somme substantielle que tous les écrivains espèrent le voir toucher un jour...

► Jocelyne Delage

EN VISITE AU QUÉBEC

JOËL BASTARD

Une scène avec l'habituelle quincaillerie de spots et de micros, plus un écran géant. Trois musiciens : Éric Truffaz, trompette, Malcolm Braff¹, piano, et Joël Bastard... mais de quel instrument joue-t-il, celui-là? Assis devant ce qui ressemble à un clavier, il tient dans sa main ce qui ressemble à une baguette. Voilà qu'il émerge de son apparente torpeur et se met à écrire sur son truc avec son machin. L'écran s'anime de mots qui composent ce qui commence à ressembler à un poème. Le texte remplit la page virtuelle, vit le temps d'une lecture, puis s'efface et ça recommence. Joël Bastard joue du crayon électronique. Il est poète et ce qu'il fait, il appelle ça : écriture improvisée. Malcolm Braff dit que Bastard rend visible l'improvisation musicale.

Rendre visible l'invisible, n'est-ce pas la mission de la poésie ?

Cette mission, Joël Bastard, Versaillais d'origine qui vit aujourd'hui dans les montagnes suisses, s'y consacre tout entier depuis maintenant presque dix ans. Au siècle dernier, il pratique trente-six métiers, vit trente-six misères. Il tâte de la peinture qui n'est pas sa tasse de thé. Mais la poésie... Devenu galeriste, il fréquente peintres et sculpteurs et décide d'unir sa voix aux

leurs. Résultat : une abondante production de livres d'artistes où l'image et la parole s'unissent pour le plaisir des sens et de l'esprit.

En 2000, il entre chez Gallimard par la porte des poètes. Depuis cette date, il y a publié quatre recueils. Huit autres chez de plus petits éditeurs. Ce n'est pas rien.

En 2009, Joël Bastard réalisera un rêve qui le hante depuis trente ans : Gallimard publiera *Manière*, son premier roman. Si la poésie lui paraît une « évidence que l'on creuse », le roman est plutôt « une longue construction qui doit me convaincre pour ensuite convaincre un éventuel lecteur ». C'est ainsi que naîtra l'histoire d'une jeune femme particulière et des regards qu'on porte sur sa manière de vivre et de penser.

Joël Bastard sera notre hôte au studio Le Rigaud dès la fin du mois de septembre où il a rendez-vous avec l'inconnu. « Ce que je vais écrire est déjà là-bas, me dit-il dans un courriel. Montréal me donnera ce qu'elle veut. Je prendrai ce que je trouve et peux. »

par François
Jobin

1. Éric Truffaz a fait cette année avec son compère Sly Johnson une prestation remarquée au Festival de jazz de Montréal. Quand à Malcolm Braff, il est imbibé des musiques de son Brésil natal. Ils ont enregistré sur Bluenote un disque intitulé *Bénarès*.

JEAN-PAUL DAOUST INTERVIEWE MONA LATIF-GHATTAS



JPD Tu as plusieurs cordes à ton arc. Tu aurais pu être musicienne, metteur en scène... Pourquoi est-ce l'écriture qui a pris le dessus?

MLG Enfant, j'ai souvent eu le sentiment que je vivais des choses exceptionnelles et que je devrais un jour en témoigner. J'ai aussi été allaitée aux *Mille et une Nuits* par ma nounou. C'est sans doute aussi le mode de création qui s'insérait le mieux dans le cours de ma vie familiale et sociale.

JPD Tu es égyptienne de naissance. Et tu n'as jamais oublié tes racines. Tu vas régulièrement en Égypte d'ailleurs. En quoi ce pays se démarque-t-il dans ton imaginaire, dans tes écrits?

MLG Il est la source. Le fleuve sacré de mon imaginaire. La valise à mémoire. Le contrepoint essentiel à mes écrits métissés d'Occident par la force de mon destin.

JPD Parlant d'Égypte, depuis dix ans, au Centre culturel français où tu avais planifié de faire un récital, tu as reçu des menaces de mort d'écrivains islamistes. Comment as-tu vécu cela?

MLG C'était un vulgaire procès d'intention concernant un poème sur Jérusalem mal interprété. Au fait, c'était une charge de jalousie contre le traducteur égyptien, sans plus. Cela m'a terriblement blessée d'être attaquée dans mon pays d'origine par des intellectuels que je considérais comme mes frères. Mais le pire a été l'annulation du récital par le Centre culturel

français qui a ainsi cautionné cette charge de haine. Vive la liberté d'expression!

JPD Je sais que la musique a une grande importance dans ta vie. Pourrais-tu nous en parler un peu?

MLG Comment peut-on vivre sans musique! Moi, c'est mon oxygène. J'ai appris le piano dès l'âge de quatre ans. À six ans, j'ai joué la *Marche turque* de Mozart devant 600 personnes. J'ai d'ailleurs gagné un prix. Mon père jouait du oud, le luth oriental. La musique était omniprésente dans notre vie.

JPD Nous nous sommes connus au cours des années soixante-dix dans un cours de création littéraire animé par cette chère Monique Bosco à l'Université de Montréal. Depuis, l'eau a coulé... comme on dit. Comment perçois-tu ta démarche?

MLG Nous avons beaucoup de chance d'avoir eu pour maître Monique Bosco. Son éthique politique et sociale et sa passion de l'écriture m'ont profondément marquée. Son exigence, généreuse et cruelle, m'a appris à discerner l'essentiel de l'accessoire en art, le vrai du faux. À son instar, je ne fais ni compromis ni racolage, quelles qu'en soient les conséquences.

JPD Si tu avais un conseil à donner à un immigrant, que lui dirais-tu?

MLG Deviens citoyen de ton pays d'accueil comme si c'était ton pays d'origine. Entre dans sa culture en lui offrant la tienne sans jamais l'imposer.

... QUI INTERVIEWE PAUL BÉLANGER



... et lui pose les questions suivantes :

1. Quelle est la part de ton « pays d'origine » dans l'expression de ton « pays intérieur »?
2. Juger les poèmes des autres en tant qu'éditeur favorise-t-il ta création ou crée-t-il un blocage à surmonter pour écrire?
3. Quel est le recueil que tu as eu le plus de plaisir à écrire?
4. Y-a-t-il une saison qui t'inspire plus qu'une autre?
5. Si tu devais définir la poésie à tes étudiants en une phrase, que leur dirais-tu?
6. Y-a-t-il un recueil de poèmes « fondateur » pour toi?

PB Voilà des questions de poètes, d'une tête chercheuse. Chercheuse de lumière, et, en ce qui me concerne, de beaucoup d'ombre, comme si toute

cette lumière était parfois de trop. J'écris sans doute pour combler le manque de mon pays d'origine, enfance envolée et toujours présente par le poème. La fulgurance, c'est toujours l'enfance qui la domine. Les couleurs y sont plus vives, la mémoire les retient, même si les souvenirs les altèrent, et même, peut-être, les abîment. En ce sens, l'inconscient joue un rôle de premier plan dans la création. Les paysages sont infinis. Une parole tente d'y créer une résonance. Il me semble que le poète travaille là, au carrefour de l'enfance, de la philosophie et de l'imagisme proprement poétique, quel qu'en soit le procédé.

J'en suis arrivé, tout à fait accidentellement mais avec grand bonheur, à m'investir aux Éditions du Noroît. Je me considère privilégié d'apprendre tant de choses de mes collègues poètes. Aurais-je publié plus? Sur le plan de la poésie, je ne sais pas. Mais je suis attiré par le fragment et l'essai. Il y a beaucoup de chantiers. J'essaie toujours de garder le rythme quotidien de l'écriture. Et tant qu'il y en a, la vie dure. Si je n'écrivais pas, je ne serais pas éditeur. La condition

Une collaboration de Josée Ouimet

Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade.
Julien Green

Ouvrir un livre me propulse toujours dans un univers intemporel qui m'offre une source inépuisable d'émerveillement. Enfant, j'adorais me déconnecter du quotidien par trop linéaire grâce aux histoires de vilains petits canards et d'ogres, aux contes de fée ou de Noël. À mon adolescence, la célèbre série écrite par Hergé, *Tintin*, fut la première à garnir les étagères de ma bibliothèque. S'y sont côtoyés par la suite les livres de l'œuvre complète d'Anne et Serge Golon, *Angélique* et les célèbres aventures de Bob Morane. Au cégep, j'ai plongé dans l'univers poétique de Baudelaire, d'Émile Nelligan, d'Alain Granbois et m'y suis repue d'infini.

C'est à l'université que j'ai fait la découverte du roman de Louis Caron, *Les Canards de bois*. Le style de Caron, l'écriture directe, à fleur de peau, m'a laissé au cœur une quête de justice et de liberté. J'y ai découvert un monde troublant, percutant, qui dérange; un monde qui fait partie de notre jeune Histoire et dont les personnages déchirés par une recherche identitaire me bouleversaient. Ensuite, j'ai été attirée par le roman pour lequel John Steinbeck a reçu un prix Nobel de littérature, *À l'est d'Éden*. J'en retiens surtout une profondeur de personnages troublés et troublants, qui me ramenaient indéniablement à la source d'un questionnement originel sur la

première, pour moi, demeure et a toujours été l'écriture. En ce sens, je suis moins un homme d'affaires qu'un homme de lettres. Il y a toute une nuance. C'est un métier qui me donne beaucoup, mais qui exige davantage encore, en retour. Je dois être très discipliné si je veux mener les deux de front. Je crois, tout de même, ne pas si mal réussir dans le domaine. N'est-ce pas le propre des artistes, de mener cette vie parallèle au monde, et libre? Je trouve très drôle que, dans les attributions récentes de bourses, on demande au candidat de se consacrer à temps plein, au sens syndical, à son écriture. La méthode est sans doute un calque de la période stalinienne. N'allons pas plus loin, s'il vous plaît. Ne réduisons ni le poète ni l'écrivain à une fonction.

Le livre qui m'a donné le plus grand bonheur d'écriture demeure *L'Oubli du monde*. Il est venu rapidement et il m'a accompagné pendant quatre ans, (1989-1993). La poésie demeure hors saison, en toute saison. Irréductibles sont *Les Illuminations*, *L'Homme rapaillé*, *Étal mixte* ou *Variables*, par exemple, que je relis périodiquement.

représentation complexe du bien et du mal. Les descriptions de la vallée de la Salinas, en Californie du Nord, de ces paysages quasi désertiques, présentés avec générosité et précision, ont laissé une trace indélébile dans ma mémoire et le goût de retrouver dans mes lectures suivantes des ambiances particulières et révélatrices.

L'auteur de romans historiques que je suis devenue ne peut nommer toutes les lectures qui ont influencé son écriture sans s'aliéner de précieux moments de pur bonheur, car l'enfant qui sommeille encore en moi n'a rien oublié.

Adoption d'une motion pour l'augmentation du budget du Conseil des Arts du Canada

Le 17 juin dernier, la Chambre des Communes a adopté la Motion M-297 présentée par le Bloc Québécois et qui se lit comme suit :

— *Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait apporter une aide directe aux artistes en augmentant à 300 millions de dollars par année le budget du Conseil des arts du Canada et devrait annuler les compressions qu'il a annoncées en matière culturelle et rétablir le financement des programmes suivants au niveau où il était au cours de l'exercice 2008-2009: Programme de promotion des arts, Routes commerciales, Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias, Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, Programme du long métrage et Programme de souvenirs de musique.*

À suivre.

Coopérative d'habitation pour artistes et travailleurs culturels

•
Une nouvelle coopérative d'habitation, le Cercle Carré, située rue Queen, près de la Commune, dans le Vieux-Montréal et qui sera terminée en juin 2010, recherche des membres. Elle regroupe 49 logements à loyer abordable et abrite un centre de diffusion culturelle, Espace Cercle Carré, qui donnera une place prépondérante aux pratiques d'arts émergents. Si le projet vous intéresse, écrivez à cerclecarre@gmail.com

DEUX LOIS NOUS CONCERNANT... — SUITE DE LA PAGE 3

AU PROVINCIAL, les Lois sur le statut professionnel des artistes

Au Québec, il y a deux lois qui régissent la pratique artistique, la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1)* et la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01)*. Les différences entre ces deux lois engendrent deux catégories d'artistes : ceux qui ont les moyens d'améliorer leurs conditions socioéconomiques (S-32.1) et ceux qui ne les ont pas (S-32.01). Pourquoi? Rappelons les faits.

Petit retour en arrière

Cette législation en deux temps sur le statut de l'artiste a été créée en 1989. La force de la *Loi S-32.1* vient de ce qu'elle permet la négociation d'ententes collectives et oblige les producteurs à négocier avec les artistes dont ils retiennent les services. La rémunération de ces artistes est en général sous forme de cachet, mais elle peut aussi être sous forme de droits d'auteur. La *Loi S-32.1* concerne les membres de l'UDA, de la SARTEC et de l'AQAD pour ce qui est de la commande d'œuvres. La *Loi S-32.01* encadre l'utilisation des œuvres existantes « proposées » à un diffuseur par un membre de l'UNEQ, du RAAV, du CMAQ et de l'AQAD pour tout ce qui n'est pas la commande d'œuvres. L'artiste est en général rémunéré par le biais de redevances d'auteurs. La *Loi S-32.01* n'offre à peu près pas de protection.

Les demandes faites à la ministre de la culture précédente, Line Beauchamp, pour corriger cette inégalité, sont restées lettre morte. Raison invoquée : cela contreviendrait à la *Loi sur le droit d'auteur* et aux dispositions législatives sur les contrats du *Code civil du Québec*. De plus, cela irait à l'encontre de la *Charte des droits et libertés* et priverait l'artiste de son droit de permettre l'usage gratuit de ses œuvres. Tout au plus, a-t-elle agréé, dans une révision de la *Loi*, en 2003, à la possibilité pour une association d'artistes et un diffuseur, ou un regroupement de diffuseurs, de conclure une entente générale prévoyant des mentions obligatoires dans un contrat de diffusion. Cette entente, qui doit être conclue de bonne foi et avec diligence, peut porter sur l'utilisation de contrats-types ou contenir toute autre stipulation non contraire à l'ordre public ni prohibée par la loi. Il avait alors été entendu que, dans le cas où les négociations entre artistes et diffuseurs n'aboutiraient pas, la ministre pourrait, par règlement, prévoir des mentions obligatoires dans les contrats de diffusion des œuvres et établir des formulaires obligatoires de ces contrats de diffusion.

Nos négociations avec les éditeurs et celles des autres associations regroupées sous la *Loi S-32.01* n'ayant pas porté leurs fruits, nous avons rappelé à la ministre son

devoir d'agir, mais sans résultat. Puis, Christine St-Pierre, quelque temps après sa nomination à la Culture, a parlé d'intervenir de nouveau auprès des diffuseurs dans une sorte de baroud de la dernière chance. Mais sans plus de succès, semble-t-il, puisque rien n'est réglé.

Entre donc en scène, au printemps dernier, Jean-Paul L'Allier, mandaté par la ministre de la Culture pour « mener des consultations et générer des consensus entre les diverses associations et intervenants du milieu », en vue d'améliorer les deux lois S-32.1 et S-32.01. Il forme le Comité L'Allier sur l'examen des lois sur le statut des artistes en s'adjoignant M^e Denis Boutin et M^e André Sasseville, du cabinet Langlois Kronström Desjardins, de même que Gaëtan Patenaude et Renée Gagnon du ministère de la Culture (MCCCF). Les rencontres entre associations d'artistes, diffuseurs et membres du Comité ont commencé le 15 septembre et se poursuivront jusqu'au 18 novembre prochain.

Le Comité a adopté une démarche de résolution de problèmes où chaque partie présente les difficultés qu'elle cherche à résoudre et expose l'intérêt qu'elle a dans leur résolution. Puis les parties énumèrent une liste de solutions sans les critiquer et, finalement, elles choisissent la ou les solutions qui répondent le mieux aux intérêts des deux parties. La démarche en soi est intéressante, mais son succès dépend évidemment de la sincérité des participants. Cette fois-ci sera-t-elle la bonne? Nous verrons en décembre le résultat de ces discussions en ateliers, car le Comité L'Allier, doit, à cette date, formuler ses recommandations à la ministre sur « l'opportunité de mettre en œuvre les solutions qui émergeront de cette démarche et sur tout autre objet [...] qui favoriserait le renforcement du milieu culturel et l'amélioration de la condition socioéconomique des artistes ».

Améliorer la *Loi sur le statut de l'artiste* est d'autant plus important que se définissent actuellement de nouveaux modèles d'exploitation des œuvres sur des plateformes numériques. On commence à offrir de plus en plus de versions numériques pour différents types de support et les clauses existantes des contrats d'édition n'ont plus de sens, spécialement les clauses cédant de façon générale tous les droits pour tous les types de support.

Par ailleurs, le traditionnel 10 % de redevances sur la vente de livres devrait sans doute être remis en question, puisque l'éditeur se dégage des coûts du distributeur et parfois de ceux du libraire. Sa marge de profit étant susceptible d'augmenter, ne serait-il pas équitable que l'auteur en profite aussi? Ou, du moins, qu'il participe aux discussions pour revoir le pourcentage de ses royalties?

Pour l'instant, le débat sur la rémunération des auteurs dans ce nouvel environnement se fait seulement au sein de la communauté des éditeurs.

Encore une fois : à suivre!

► Danièle Simpson ► Sylvain Campeau

